Docusign Envelope ID: 9FA38834-BF1C-4AAE-98BD-B998760D6C0B

BDO Paris

ERNST & YOUNG Audit

Euroapi

Assemblée générale du 21 mai 2025
Vingt-septième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Initial PC DS

Docusign Envelope ID: 9FA38834-BF1C-4AAE-98BD-B998760D6C0B

BDO Paris
43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 3 000 000
480 307 131 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Euroapi

Assemblée générale du 21 mai 2025
Vingt-septième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

A l'Assemblée Générale de la société Euroapi,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de mandataires sociaux de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont votre société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,80 % du capital de la société, étant précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement par votre conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du capital social de votre société à la date de la décision de leur attribution, et que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la vingt-huitième résolution de la présente assemblée, et que le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation aux mandataires sociaux ne pourra représenter plus de 0,25 % du capital social de votre société à la date de la décision de leur attribution par votre conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Initial PC DS

Docusign Envelope ID: 9FA38834-BF1C-4AAE-98BD-B998760D6C0B

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Paris	ERNST & YOUNG Audit
DocuSigned by: 8A0E9091E23D472...	Signed by: Pierre CHASSAGNE 181BAE5A2E4946B...
Eric Picarle	Pierre Chassagne